



Conseil Communautaire

Mardi 28 novembre 2023 à 19 h 00,
Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

1) AFFAIRES GÉNÉRALES.

- Point AG-01 - MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES SUITE À LA DÉMISSION DE MONSIEUR YANNICK VILLAIN.

2) ÉCONOMIE.

- Point ECO-01 - OUVERTURE DOMINICALE AUTORISÉE POUR L'ANNÉE 2024.

3) PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET).

- Point PCA-01 - APPROBATION DÉFINITIVE DU PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET).

4) BIODIVERSITÉ ET RÉSILIENCE DU TERRITOIRE.

- Point BIO-01 - ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU JOVINIEN DANS LE DISPOSITIF TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE (TEN) AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE BIODIVERSITÉ BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ.

5) COMPÉTENCE MOBILITÉ.

- Point MOB-01 - CRÉATION ET ORGANISATION DU COMITÉ DES PARTENAIRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU JOVINIEN.

6) FINANCES.

- Point FIN-01 - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU JOVINIEN À LA PLATEFORME DE MOBILITÉ MOBIL'ECO.
- Point FIN-02 - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU JOVINIEN À LA MISSION LOCALE DU MIGENNOIS ET DU JOVINIEN.
- Point FIN-03 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE DE L'YONNE – E2CY.
- Point FIN-04 - VERSEMENT DE COTISATION À YONNE DÉVELOPPEMENT.
- Point FIN-05 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION D'AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES.
- Point FIN-06 - ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES ET LA FOURNITURE DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ.
- Point FIN-07 – ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE BORNE TOURISTIQUE TACTILE 3 D : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024.
- Point FIN-08 – PASSATION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES EN PROCÉDURE FORMALISÉE RELATIF AUX PRESTATIONS DE BALAYAGE MÉCANIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU JOVINIEN.
- Point FIN-09 – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2023.
- Point FIN-10 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET PRINCIPAL 2023.

7) RESSOURCES HUMAINES.

- Point RH-01 – CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAÎTRISE À TEMPS COMPLET POUR DES BESOINS DE SERVICE.
- Point RH-02 – CRÉATION D'UN EMPLOI DE GUIDE COMPOSTEUR ET D'ANIMATEUR-TRICE COMPOSTAGE À TEMPS COMPLET POUR DES BESOINS DE SERVICE.
- Point RH-03 – CRÉATION D'UN EMPLOI D'INGÉNIEUR POUR LES BESOINS DE SERVICE.
- Point RH-04 – ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE DE JOIGNY À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU JOVINIEN - CHEF(FE) DE PROJET SUR L'HABITAT PRIVÉ.



Affichage à la Communauté de Communes du Jovinien
et sur le site de la Communauté de Communes du Jovinien le 21 novembre 2023.